

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE
Arrondissement de Fougères
COMMUNE DE SAINT GEORGES DE REINTEMBault

Délibération du Conseil Municipal de St Georges de Reintembault
Convocation régulière transmise à tous les membres le 21/02/2013

Séance du lundi 25 février 2013

Président de séance : Monsieur Frédéric BUREAU, Maire.

**Etaient présents: MM BUREAU – BOISMARTEL - OGER – FOUGERES – DALIGAULT -
Mmes BOUCHER - BESNARD - CORDON – GALOPIN – TURPIN –**

**Absents : L BARON – JY GOIRAND – R GRIMAUD – JY ROUSSEL -
Excusée : A CHEMINANT (pouvoir à R Cordon).
Secrétaire de séance : Roselyne Cordon.**

Séance ouverte à 20 heures

COMPTES ADMINISTRATIFS 2012 :

Les comptes administratifs et comptes de gestion 2012 sont votés à la majorité (2 abstentions) :

Commune fonctionnement :	284 130,96 €
Commune investissement :	- 11 200,73 €
Le Parc : déficit 2012 : - 6 699,19 €	
Le Parc déficit cumulé :	- 44 906,08 €
Colas : excédent 2012 : 12 861,39 €	
Colas : déficit cumulé :	- 40 646,55 €
Assainissement : excédent 2012 : 9 307,84 €	
Assainissement : déficit cumulé :	- 7 665,56 €

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2013 :

Le conseil municipal donne son avis sur les orientations budgétaires 2013.

Outre la reconduction du fonctionnement des services, le conseil municipal souhaite inscrire le solde des travaux voirie (marché 2012), ainsi que l'assainissement et la voirie desservant le village de Léteurie. Le conseil municipal souhaite faire réaliser en régie l'aménagement de l'ex atelier en salles des associations et foyer jeunes, par contre l'agrandissement de Bimélu en vue de sa mise aux normes accessibilité handicapés n'es pas jugé prioritaire. Concernant le bâtiment de la mairie, le conseil municipal souhaite se réappropriier le dossier contrat d'objectifs.

Il est également évoqué le fait de déroger en 2014 pour la mise en place de l'aménagement des rythmes scolaires.

DEPENSES COURANTES 2013 :

Les dépenses suivantes sont entérinées à l'unanimité par le conseil municipal :

balayage rues :

Devis demandés sur la base de 6 passages par an, 3 heures chaque passage.
Théaud : 308 € TTC par passage,

Travaux appartement école (location Nelly Gasnier) :

Huissieries (1 porte, 6 fenêtres) : 5400 € HT
Salle de bains : 1200 € HT

Participation multi accueil louvigné :

Année 2012 : 6846,34 €

Participation honoraires avocat constitution du SIRS :

678,44 €

Assistance technique assainissement collectif :

Suivi technique de la station par les services du conseil général : 0,35 € par habitant en 2013, augmentation de 0,02 centimes par habitant.

Subvention ACCA 2012 :

Campagne de ragondins : 192 prises x 1,50 € = 288 €

Reprise de 10 concessions au cimetière :

Devis Gousset : 2500 € HT

Etagères restau scolaire : 500 €

Peinture escalier notaire : 1000 €

Aménagement cimetière+modifier sortie route Hamelin : 1500 €

Refaire cloture camping + plantations : 2000 €

Eclairage passage des ruelles : 800 € (*fournir au prochain conseil municipal le modèle*)

Budget Ecole :

Fonctionnement : 5000 €

Investissement :

Classe peinture 1000 €, chauffe eau 700 €, sanitaires sous préau 2000 €, labo salle des maitres 700 €, jeux 1200 €, moteur volet 350 €, bacs rangement livres 350 €, vidéoprojecteur 500 €

Tables les Ajoncs :

Le conseil municipal donne un accord de principe, afin que les services sollicitent des devis. Il est souhaité des tables moins lourdes (les actuelles font 26 kg)

DOSSIERS DE VOIRIE :

SDE

Le Maire est autorisé à l'unanimité à viser la convention de transfert de réseaux (suite à dissolution du syndicat)

Servitude RTE rue Armand Rébillon :

Le Maire est autorisé à l'unanimité à viser la convention de servitude publique de 5 m de largeur

Les travaux devraient être réalisés début 2014.

La commune doit saisir l'occasion pour enfouir les réseaux électriques et téléphoniques. Il convient également de demander une maîtrise d'œuvre pour les travaux de voirie : réfection de voirie, aménagement de trottoirs.

DEPENSES NON INSCRITES POUR 2013 :

Le conseil municipal ne retient pas les propositions suivantes :

Accessibilité médiathèque (loi 2005 applicable en 2015)

La médiathèque départementale a obtenu dans ce cadre une subvention de fonctionnement de 15000 € par an de 2012 à 2014 :

Achat de tablettes (St Georges en bénéficie jusqu'en juin), constitution d'un fonds de livres adaptés, formations sur le handicap, prestations de conseils sur site (demandé pour St Georges, la visite est prévue en mars).

La DRAC dans le cadre de la DGD pourra aider 2 ou 3 dossiers pour un investissement (locaux, matériels).

St Georges a présenté un dossier dans le sens où le bâtiment n'est pas accessible : il n'y a plus de place pour accueillir les personnes déficientes motrices, en fauteuil, et aucune signalétique sonore, auditive, visuelle.

Un agrandissement de bâtiment est estimé à 28 000 €, le mobilier à environ 6000 €, on ne connaît pas le coût de la signalétique pour l'instant. La DRAC a donné un accord de principe de financement à 30%.

Allées sablées ville en bois (liant sable ciment) : estimatif à 3500 € (*passer le tracteur tondeuse sur les allées*)

Renouvellement grosse tondeuse : estimatif à 22000 €.

DOSSIERS A INSCRIRE EN COMMISSION :

Eclairage public de la zone artisanale :

Devis ETDE de 2009 : 20 900 € HT.

Les devis seront revus en commission urbanisme, ainsi que les réseaux d'eaux pluviales.

Réfection locaux mairie :

Suite à inondations. Le conseil municipal souhaite se réapproprier le contrat d'objectifs.

Immeubles :

Maison Morel

Un achat pour une démolition n'apparaît pas très judicieux au conseil municipal : la maison d'à côté pourrait être fragilisée, la maison derrière n'embellirait en rien la place.

Le bocage

Une estimation va être demandée aux Domaines, l'EPF va être interrogé pour une subvention à la démolition.

Immeuble notaire :

Un artisan pourrait être intéressé pour transférer son commerce. Une estimation va être demandée aux domaines.

ASSOCIATION MAISONS ET JARDINS FLEURIS :

Suite à la démission de Michel Acosta, l'association dont il était Président, sollicite la commune pour la nomination d'un nouveau délégué (seuls siègent au bureau de l'association les délégués des communes).

Il n'y a pas de candidat.

Cette question sera remise à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

SITE INTERNET :

Marie-Claire Boucher brosse l'avancement du site, et annonce sa mise en ligne prochaine, sous deux semaines certainement.

**Le secrétaire de séance,
Roselyne Cordon**

**Le Maire,
Frédéric Bureau**